



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

12/03/2025

Date d'affichage

12/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LECLERCQ Karine, Mme RAGUET Sandrine

Procurat(s) :

M. LEVENT Jean-Marc donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme LARCHER Mireille, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2025-020 : LOYER DU PÔLE MEDICAL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2022-83 du 1er décembre 2022, le Conseil Municipal avait décidé que la commune participerait à la réduction du loyer du Pôle Médical de Givet pour mise en cohérence avec le loyer des autres Maisons de Santé Pluriprofessionnelles des Ardennes (MSP) de 2021 à 2026.

Trois titres de recette ont été émis par la commune de Givet, chacun d'un montant de 6 308 Euros pour les années 2022, 2023 et 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Autorise le paiement des trois années de participation à la réduction du loyer du Pôle Médical de Givet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à FROMELENNES

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr